

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

Affiché du 11 février 2021 au :

Présents : Mesdames RENAUD, ROMAND, REYMOND-BALANCHE, BOITEUX, LAMBERT, BONNET, ROUSSEL-GALLE, POUPARD, HATOT, GUILLOT, CUENOT-STALDER, CHAPUIS ; Messieurs BÔLE, VAUFREY, HUOT-MARCHAND, FINCK, BOURNEL-BOSSON, RASPAOLO, HUGENDOBLER, DEVILLERS, LEHMANN, PERSONENI-BOZZATO, COGNAT, VAUDEVILLE, HENRIOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame LUTIQUE, qui a donné procuration à Monsieur BOURNEL-BOSSON

Absents excusés : Madame ROGNON, Messieurs MOUGIN, PERROT-MINOT

Madame Laure BOITEUX a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- I - Clôture de l'exercice comptable 2020
 - 1/ Adoption du compte administratif 2020
 - 2/ Approbation des comptes de gestion 2020
 - 3/ Affectation des résultats 2020
- II - Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- III - Désignation d'un correspondant défense
- IV - Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
- V - Aide à l'installation de commerces en centre-ville
- VI - Rapport annuel des mandataires IDEHA
- VII - Informations diverses

Le compte-rendu du Conseil du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'examen des questions à l'ordre du jour, et dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT), Monsieur le Maire informe l'assemblée des Déclarations d'Intention d'Aliéner qui lui ont été soumises depuis la dernière séance, et pour

lesquelles il ne s'est pas prononcé.

I – CLÔTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020

1) Adoption du compte administratif 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des écritures de dépenses (mandats) et de recettes (titres) réalisées sur l'exercice, tant sur le budget principal que sur les différents budgets annexes. Le compte administratif exprime ainsi la réalité de l'exécution budgétaire qu'il a ordonnancée, à comparer aux prévisions validées par le Conseil lors des différentes étapes budgétaires (budget primitif et décisions modificatives).

Monsieur le Maire présente ensuite les quatre grandes tendances de l'exécution budgétaire 2020 :

- Le fort impact de la crise sanitaire liée à la COVID 19, tant par les dépenses nouvelles engagées (achat de masques, de protections sanitaires, organisation des services, renfort en personnel, ...) que par la baisse des ressources courantes (produits des services culturels, des locations de salles par exemple). Certaines dépenses, en particulier celles relatives à l'animation de la ville, n'ont par ailleurs pas été réalisées.
- Le choix de la commune de soutenir le commerce local de proximité (cf. : opération chèques cadeaux de fin d'année) et le secteur culturel (cf. : organisation de 12 résidences d'artistes)
- L'ouverture en décembre 2020 d'un Espace France Services, nécessitant un investissement important dans les bâtiments municipaux, investissement ayant bénéficié d'une subvention de l'Etat. Par ailleurs, la création de ce service a conduit au recrutement de 3 agents municipaux, dont un par redéploiement depuis un autre service. Une aide forfaitaire de l'Etat de 30 000 € annuels sera attribuée au fonctionnement de cet espace, labellisé France Services peu après son ouverture.
- La poursuite de l'équipement des services, tant au niveau des outils numériques et de dématérialisation des procédures qu'au niveau des engins, comme le nouvel Unimog pour le déneigement.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur HUOT-MARCHAND, pour une présentation détaillée par chapitres budgétaires des principaux éléments du compte administratif :

A/ BUDGET PRINCIPAL :

❖ L'impact incontestable de la crise sanitaire :

L'impact net *immédiatement chiffrable* (dépenses affectées – recettes afférentes) de la crise sanitaire sur le budget 2020 approche 100 000 € :

Compte	Montant	Compte	Montant
60611 - Eau et assainissement	144,90	70878 - par d'autres redevables	8 423,40
60632 - Fournitures de petit équipement*	124 907,01	74718 - Autres	16 300,00
6064 - Fournitures administratives	13,82	7713 - Libéralités reçues	3 150,83
6218 - Autre personnel extérieur	826,58		
6231 - Annonces et insertions	202,80		
6236 - Catalogues et imprimés	565,20		
6251 - Voyages et déplacements	14,72		
6262 - Frais de télécommunications	115,00		
2184 - Mobilier	5 250,39		
TOTAL DEPENSES	126 790,03	TOTAL RECETTES	27 874,23
COUT NET	98 915,80		

* : dont acquisitions de masques 103 458,37 €

A cela s'ajoute l'abondement des chèques-cadeaux de l'association des commerçants Morteau Votre Ville (40 000 €, partiellement financés par le non-versement des 12 000 € de subvention à l'association provisionnés comme chaque année pour les animations de Noël). En outre, la perte des locations ponctuelles de salles (L'Escale notamment) peut être évaluée à environ 20 000 € sur l'année. L'impact sur la saison culturelle quant à lui reste à déterminer, le remboursement des places des spectacles annulés depuis le 2^{ème} confinement étant en cours à ce jour.

❖ La stabilité des dépenses de fonctionnement, malgré l'impact de la crise :

Après une augmentation de 5,85 % en 2019 par rapport à 2018, les dépenses de fonctionnement ont cependant pu être maîtrisées, sur l'ensemble des chapitres budgétaires :

Section de fonctionnement hors écritures d'ordre et produits de cessions				
	2019	2020	Evolution en Euros	Evolution en %
Dépenses	5 714 776	5 654 233	-60 543	- 1,06%

➤ Chapitre 011 (charges à caractère général) : une année atypique :

- Les conditions climatiques de l'hiver 2019/2020 et le ralentissement des animations de la ville ont permis une diminution sensible de plusieurs articles budgétaires :

Article	2019	2020	Evolution 2019-2020	
60613 - Chauffage urbain	98 453,17	63 455,72	-34 997,45	-35,55%
60621 - Combustibles	27 412,60	14 477,73	-12 934,87	-47,19%
60633 - Fournitures de voirie	96 496,02	83 325,91	-13 170,11	-13,65%
615231 - Entretien et réparations voiries	209 986,40	103 552,55	-106 433,85	-50,69%
61551 - Matériel roulant	56 798,36	29 688,90	-27 109,46	-47,73%

- Le doublement des dépenses de fournitures de petit équipement correspond pour ainsi dire exclusivement aux acquisitions de masques et autres produits et équipements dans le cadre de la crise sanitaire :

Article	2019	2020	Evolution 2019-2020	
60632 - Fournitures de petit équipement	122 289,10	251 982,27	129 693,17	106,05%

- La non-réalisation, du fait des mesures sanitaires, de dépenses envisagées, comme les manifestations locales, les rencontres/journées d'information ou les spectacles annulés sur le second semestre, expliquent également la sous-réalisation relative du chapitre.

➤ Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) : la réalisation (97,58% des crédits ouverts consommés) est quasi-équivalente à 2019 (98,94%), le chapitre étant impacté sur quelques semaines seulement par l'ouverture de l'Espace France Services

Il est rappelé que les charges de personnel font l'objet de nombreuses refacturations :

		2020
Charges de personnel	Chapitre 012	2 439 547,82
Remboursements assurance statutaire, ...	Chapitre 013	-27 783,78

Mise à disposition de personnel CCVM	Article 70846	-223 606,48
Autres mises à disposition de personnel*	Article 70848	-75 320,91
Personnel facturé/budgets annexes	Article 70841	-53 890,53
Coût net charges de personnel budget principal		2 058 946,12

*: école Jeanne d'Arc, Traditions horlogères du Haut-Doubs, SIAEP, MJC

Des éléments statistiques complets sur la gestion RH, l'état du personnel communal et la masse salariale, leur évolution 2020 ainsi que les perspectives 2021 sont intégrées dans le rapport établi à l'occasion du Débat des Orientations Budgétaires.

- Parmi les atténuations de produits (chapitre 014), on retrouve essentiellement le fonds de pérempation des ressources communales et intercommunales (FPIC), prélèvement de 684 838 € en 2020 réparti à l'échelle du bloc communal, et pour lequel la CCVM a pris depuis plusieurs années à sa charge un montant forfaitaire de 400 000 €, montant supérieur de 48 % au prélèvement de droit commun égal à 270 256 €.
- Les subventions de fonctionnement payées à l'article 6574 ont été maintenues et versées dans leur quasi-majorité, qui se répartissent comme suit :

Sport	71 182,03
Fêtes et cérémonies/asso. patriotiques/économie	10 490,00
Culture	68 080,78
Subventions et participations versées à la MJC	82 765,02
Associations et organismes à caractère social y compris ADMR	550 540,00
Affaires scolaires	81 374,81
Total général article 6574	864 432,64

- Les charges financières (66 - intérêts de la dette) constituent une part toujours plus résiduelle des dépenses réelles de fonctionnement :

	Charges financières	% / dépenses réelles de fonctionnement
2016	230 000	4,45%
2017	210 000	3,92%
2018	195 000	3,61%
2019	188 000	3,29%
2020	171 500	3,03%

- Parmi les charges exceptionnelles (chapitre 67), le dispositif d'aide à l'installation de commerces en centre-ville (5 000 € par commerce, article 6745) a bénéficié à 14 commerces sur l'exercice 2020, pour un total de 53 000 € correspondant à sept subventions intégralement versées sur l'année civile, trois soldes à 60 % (acomptes versés en 2019) et quatre acomptes à 40 % (dont le solde sera versé en 2021).

- ❖ Les prévisions de recettes de fonctionnement 2020 ont été globalement réalisées, à 98% (103% en 2019, 99% en 2018), taux global masquant des différences sensibles :

Le chapitre 70 (Produits des services) est en sous-réalisation (79% seulement), en lien avec la crise sanitaire sur certains postes comme les recettes de la régie du service culturel (article 7062) et de la cantine scolaire (article 7067), mais également du fait de décalages dans les versements de la CAF

aux ADMR (article 70688). Les remboursements par la CCVM au titre de la convention de mutualisation de personnels, locaux et moyens sont en revanche réalisés conformément aux prévisions budgétaires.

De même, le chapitre 75 a souffert de la quasi-disparition des locations ponctuelles de salles (sur l'article 752) et du non-reversement d'excédent par le budget Bois (17 368 € envisagés au budget primitif).

Le taux de réalisation du chapitre 73 (Impôts et taxes) s'établit à 103,90 %, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (332 256 €) étant plus élevé que la prévision prudente du budget primitif (200 000 €). Il est difficile à ce stade de déterminer dans quelle mesure la diminution 2020 est imputable à la crise sanitaire, ni dans quelle mesure il s'agirait d'une rétraction ou bien d'un décalage des transactions.

Taxe additionnelle aux droits de mutation	Produit	Evolution %
2014	220 000	
2015	234 000	6,36%
2016	233 000	-0,43%
2017	254 000	9,01%
2018	249 500	-1,77%
2019	442 000	77,15%
2020	332 256	-24,83%

Le produit des impôts locaux directs s'établit à 2 847 095,00 €, produit dont l'évolution sera impactée par la suppression engagée de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat à son niveau à l'instant T, sans évolution en lien avec le dynamisme du territoire.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale attribution versée par l'Etat en compensation du transfert aux collectivités locales de missions régaliennes (état civil, sécurité, ...), s'établit en 2020 à 494 343 €, montant amputé de moitié pour la commune sur les 10 dernières années.

- ❖ Un programme d'investissement réalisé à 46,5 % (54 % en 2019), dans les conditions modifiées par la crise sanitaire et la mise en place retardée des nouveaux exécutifs locaux :

1 927 242 € de crédits ont été consommés sur le programme d'investissement 2020, se répartissant comme suit :

Aménagement de la Plaine des sports et des loisirs	757 163,40
Acquisition de trois véhicules et engins	315 842,40
Maison France Services/Restructuration Hôtel de Ville	284 711,62
Travaux autres bâtiments	216 829,08
Autres équipements, matériels et logiciels	163 821,26
Autres travaux voirie et cimetières	116 190,28
Etudes	72 684,00
TOTAL	1 927 242,04

Les restes à réaliser, correspondant aux opérations engagées juridiquement et comptablement sur 2020, et qui se poursuivent dès le début 2021, s'élèvent à 2 067 600 € :

Maison des soignants	761 836,92
Acquisitions foncières (dont Plastivaloire)	444 093,92

Travaux de voirie	261 635,14
Poursuite restructuration Hôtel de Ville	232 408,13
Travaux autres bâtiments	152 606,40
Autres équipements, matériels et logiciels	122 460,92
Subventions d'investissement, reliquats études	92 558,90
TOTAL	2 067 600,33

❖ Des recettes d'investissement conformes aux prévisions et au programme d'investissement :

45 % des subventions inscrites au budget, toutes notifiées, ont été encaissées, en lien avec le taux de réalisation des investissements, soit un montant de 366 387 €. Il est à noter qu'une subvention de 50 000 € de l'Agence Nationale du Sport pour les travaux du COSEC, dont la notification a été perçue trop tardivement pour être intégrée au budget, est d'ores et déjà à inscrire au budget primitif 2021, en sus des restes à réaliser sur les subventions antérieurement notifiées. Les subventions accordées pour la maison des soignants représenteront pour leur part 80 % des dépenses engagées.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subvention d'Etat calculée sur la base des investissements N-1, est conforme à la prévision de 358 059 €. La taxe d'aménagement, due par tout porteur de projet de construction, représente pour sa part une recette de 64 620 €, soit 14 620 € de plus que le montant prévisionnel.

Enfin, un emprunt de 1,2 millions d'euros a été contractualisé à l'automne, sur une durée de 15 ans au taux fixe annuel de 0,51 %. Pour information, au vu des remboursements en capital réalisés parallèlement, l'encours de dette au 31/12/2020 se situe au même niveau que celui au 31/12/2018.

B/ BUDGETS ANNEXES ET RESULTAT CONSOLIDE :

Les budgets annexes connaissent une situation très contrastée :

- ❖ Budget « Bois » : dans un contexte de crise de la filière en lien avec le bostryche, la sécheresse et la surabondance de l'offre, ce budget n'a pu abonder le budget principal ainsi qu'il était prévu au budget primitif (32 676,15 € de recettes réalisées pour 81 514 € prévues). Ce budget ne permet ainsi pas de « compenser le déficit du budget bus » comme présenté traditionnellement, mais l'impact reste plus limité pour notre commune que pour les communes forestières pour lesquelles le bois représente près de 60 % des recettes de fonctionnement ;
- ❖ Budget « Bus » : la moindre fréquentation liée au premier confinement et à la crise sanitaire (-25 % environ) a peu d'impact financier sur ce budget, les baisses de recettes (- 800 €) étant en partie compensées par les économies de carburant réalisées
- ❖ Stabilité du budget « Locaux aménagés » ;
- ❖ Budget « Eau potable » : réalisation d'un important programme d'investissement (travaux secteur Bois Soleil et RD48) : au total, 644 059 € ont été mandatés en 2020, auxquels s'ajoutent 92 410 € de restes à réaliser reportés sur 2021. Par ailleurs, les provisions de dépenses prévues pour faire face à une nouvelle année de sécheresse n'ont pas été mobilisées, d'où un bon résultat de fonctionnement de ce budget annexe ;
- ❖ Budget « Camping du Cul de la Lune » : la fréquentation estivale des espaces naturels après le premier confinement a bénéficié à notre région et donc au budget du camping, avec des recettes de fonctionnement égales à 52 001,52 €, le déficit à reporter sur 2021 (14 257 €) étant inférieur à l'annuité de l'emprunt contracté en 2019 pour l'acquisition de la maison avoisinante.

Au total, le résultat consolidé 2020 hors restes à réaliser s'établit à 1 400 288 €, soit un résultat

inférieur de 10 % à peine de celui de 2019 (1 540 513 €) en lien avec la crise sanitaire. Les impacts de cette crise sur les années futures sont difficiles à évaluer à ce jour.

Le résultat restes à réaliser inclus, stable sur le budget principal, est en diminution forte au niveau du budget consolidé, du fait de la non-contraction sur l'exercice de l'emprunt inscrit en regard du programme d'investissement conséquent du budget annexe Eau potable.

Au terme de ces présentations, Monsieur le Maire quitte la séance, laissant temporairement la présidence à Madame RENAUD, 1ère Adjointe. Le Conseil à l'unanimité valide alors ce compte administratif 2020, budget principal et budgets annexes, de la commune de Morteau.

2) Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire, de retour en séance, rappelle au Conseil que le compte de gestion retrace toutes les écritures de dépenses et de recettes de la collectivité pendant l'année, comptes de tiers (fournisseurs, créiteurs) et comptes financiers (trésorerie) inclus, et présente l'état du patrimoine de la commune de Morteau depuis sa création. Il est établi par le Trésor Public, et doit être adopté avant fin juin par le Conseil municipal qui en constate la conformité avec le compte administratif.

Le compte de gestion 2020, budget principal et budgets annexes, présenté par le Trésor Public étant en parfaite conformité avec le compte administratif 2020 qui vient d'être présenté à l'adoption du Conseil, le Conseil à l'unanimité l'adopte sans réserve.

3) Affectation des résultats 2020

La clôture de l'exercice 2020 étant constatée définitivement lors de l'adoption du compte administratif et de l'approbation du compte de gestion, Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement constatés.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des règles de l'instruction comptable M14, le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, puis à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus. Le solde éventuel est affecté, au choix du Conseil, en fonctionnement (compte 002 de report à nouveau) ou en investissement (compte 1068 d'affectation en réserve). Une exception à cette règle est constatée sur le budget annexe « Locaux aménagés », dont la section d'investissement est structurellement bénéficiaire du fait des amortissements, et celle de fonctionnement déficitaire pour les mêmes raisons.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide les affectations de résultats de l'exercice 2020 telles que proposées par Monsieur le Maire.

II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'instauré par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit notamment préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les choix en matière RH ou encore de gestion de la dette. C'est une étape obligatoire du cycle budgétaire des

régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. En outre, le budget primitif devant être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Au niveau macro-économique, et dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continuellement faibles. La crise sanitaire actuelle a conduit à une contraction du PIB sans précédent (-18,9% sur un an au 2^{ème} trimestre). Les conséquences sur la consommation et les investissements des entreprises restent incertains mais le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes. En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui maintiendrait les taux d'intérêt à leur niveau actuel.

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux axes budgétaires de l'année à venir, tels que connus à ce jour et présentés lors de la Commission de Finances du 19 janvier 2021 :

1. Situation financière de la commune

- Le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH), tel que fixé par la loi de finances de 2020, aura un effet certain sur l'évolution du potentiel fiscal et de l'autonomie financière de la collectivité. A titre de rappel, la loi prévoit pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et des compensations fiscales afférentes. Depuis 2020, 80% des ménages (en moyenne nationale) ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. Le lien entre les communes et leurs habitants non-propriétaires est ainsi rompu, et la compensation, issue d'un reversement de la TVA collectée au niveau national, verra son niveau ne pas évoluer voire régresser, dans un environnement sanitaire, économique et social très incertain.

Autre impact important, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5 % pour 2021, contre 0,9 % en 2020 et 2,2 % en 2019.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement (chapitre 11) doit être poursuivie, sans obérer les capacités de redémarrage des activités à la sortie de la crise sanitaire. Les dépenses directement liées à la crise sanitaire se poursuivent, sans pouvoir être facilement estimées, tandis que les dépenses de la viabilité hivernale sont déjà importantes.

Les dépenses de personnel (chapitre 12), globalement stables, évoluent en fonction du glissement vieillesse-technicité (30 000 € environ), et de la prise en compte en année pleine des postes de l'Espace France Services. Aucune création de poste n'est à ce jour prévue, exceptée les éventuelles fins de temps partiel et les recrutements liés aux dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Contrat de Relance et de Transition Ecologique », partiellement co-financés par l'Etat et ses opérateurs.

2. Crise sanitaire liée à la COVID 19

La crise sanitaire a impacté la commune de Morteau avec un coût immédiat net de 100 000 €, et il paraît certain que cet impact se retrouvera sur 2021 :

- Mise en œuvre d'un centre de dépistage dans les locaux de la rue Payot nouvellement acquis par le biais de l'Etablissement Public Foncier, et d'un centre de vaccination au sein de l'Escalé, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et de la CCVM.
- Acquisitions de nouvelles fournitures (masques, gel hydroalcoolique, etc.) et d'équipements de protection complémentaires.
- Renforcement éventuel des dispositifs d'aide au commerce local, et mise en œuvre potentielle d'un dispositif de soutien aux associations locales.
- Programmation d'une saison estivale d'animation de la ville en fonction des conditions sanitaires.
- Nouvelles annulations de spectacles et nouveau report des locations de salles, impactant également les recettes de fonctionnement.

3. Plan de relance et programme d'investissement prévisionnel

- Le Projet de Loi de Finances est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation. Ce plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. Les mesures notamment susceptibles de nous impacter sont liées à la rénovation thermique des bâtiments (4 milliards d'euros via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques).
- Pour la commune de Morteau, le programme d'investissement doit répondre aux objectifs suivants :
 - s'inscrire dans la mesure du possible dans les objectifs du plan de relance (environnement, mobilité, aménagement urbain), afin de bénéficier des meilleurs taux de subvention
 - maintenir un endettement modéré, avec une charge de la dette raisonnable et un encours faible (objectif de le conserver inférieur à 1 000 €/hab) et totalement sécurisé
 - soutenir les différents acteurs de la ville, habitants, associations et acteurs économiques (commerces et entreprises), dans une année 2021 qui risque d'être très difficile.

Peuvent d'ores et déjà être citées les opérations suivantes, pour lesquelles les réflexions et études sont engagées :

Maison des soignants

Mobilité : réalisation de bandes cyclables, passerelle au-dessus de la voie ferrée, participation à la voie douce Morteau-Montlebon portée par la CCVM, mise en valeur du trape de la place Carnot, signalétique piétonne, déploiement d'accroches-vélos.

Vie associative : réhabilitation du gymnase du Cosec

Affaires Scolaires : réhabilitation des façades/isolation du groupe scolaire Pergaud, remplacement des fenêtres de l'école maternelle Centre, poursuite du programme pluriannuel d'équipement des écoles

Environnement : poursuite du contrat de performance énergétique, déclinaison des actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCVM, mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, développement des chalets de compostage collectifs

Divers : extension du cimetière, développement du réseau de caméras de vidéoprotection, acquisitions de matériel

Monsieur VAUFREY complète ces propos en rappelant l'ambition commune de faire de Morteau une ville connectée, au travers par exemple du développement dans l'année de l'application Simpli-Cité.

Madame RENAUD présente ensuite le tableau de bord du personnel communal. Elle précise que sur un effectif total, particulièrement bas pour une commune de la taille de Morteau, de 54 équivalents temps plein, on recense 53 % de femmes et 47 % d'hommes, d'où une parité bien respectée. 85 % des agents sont statutaires, et relèvent pour 67 % d'entre eux de la catégorie C, pour 13 % de la catégorie B et pour 10 % de la catégorie A.

En réponse à Monsieur PERSONENI-BOZZATO, Monsieur le Maire confirme que le remplacement d'un temps plein par plusieurs temps partiels est parfois pertinent pour la continuité du service, comme cela est le cas pour les agents à l'école maternelle Bois-Soleil, mais que cela suppose de trouver plusieurs personnes qui acceptent de travailler sur un temps de travail incomplet, ce qui est très difficile au vu des salaires moyens de la fonction publique ou dans le cas de compétences spécifiques.

Au terme de cette présentation et de ces échanges, le Conseil prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

III – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Présentation réalisée par Monsieur VAUFREY

Monsieur le Maire informe le Conseil que créés en 2001 par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, les correspondants défense ont vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Désignés au sein de chaque Conseil municipal, ils remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont également les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Ils s'expriment sur l'actualité défense (opérations conduites sur le territoire national et à l'étranger, effort de défense de la France ou modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la Défense), le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Intégrés au sein d'un réseau national, ils sont en lien permanent au niveau local avec la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD). La commune de Morteau étant marraine du 13^{ème} régiment du génie de Valdahon, le correspondant défense est également en lien avec cette compagnie.

Monsieur LEHMANN présente sa candidature, qui connaît bien les missions d'un correspondant défense pour les avoir exercées il y a quelques années à Saint Hyppolite.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation de son correspondant défense. Au terme du scrutin, Monsieur Bruno LEHMANN est désigné à l'unanimité.

IV - CONVENTION D'INSTALLATION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

Présentation réalisée par Monsieur VAUFREY

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune de Morteau a été sollicitée par les associations occupant les locaux associatifs du 1^{er} étage du bâtiment 6 rue Barral qui souhaitent prendre un abonnement à la fibre. Le bâtiment ne permettant pas à l'heure actuelle de les desservir, des travaux de câblage et de pose d'un boîtier de point de branchement optique de 8 prises doivent être réalisés, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit. La convention ne suppose

pas de participation financière de la commune. Il précise que les usagers ont ensuite le libre choix de leur fournisseur d'accès.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le bâtiment du 6 rue Barral.

A l'occasion de cette question, Monsieur le Maire fait part au Conseil des problèmes de connexion parfois rencontrés lorsque pour connecter de nouveaux abonnés, les fournisseurs d'accès déconnectent des anciens abonnés. Cette situation, en lien avec une difficulté réglementaire nationale, a été remontée au Président du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, pour un règlement dans les meilleures conditions.

V - AIDE A L'INSTALLATION DE COMMERCES EN CENTRE-VILLE

Présentation réalisée par Monsieur VAUFREY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°CM2017/0504009 en date du 05 avril 2017, le Conseil a validé la mise en place, à compter du 1^{er} mai 2017, d'un dispositif d'aide à l'installation de commerces en centre-ville, sous la forme d'une subvention de 5 000 € versée au commerçant indépendant qui crée, reprend ou transfère son activité au sein du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Depuis le dernier Conseil, un nouveau commerce a sollicité ce dispositif :

- Monsieur Frédéric CHAPUIS, qui a ouvert début décembre 2020 l'Annexe, au 34 grande rue à Morteau (ancien Jacques Alexandre). Cette nouvelle brasserie ne travaille actuellement qu'en plats à emporter en raison de la situation sanitaire, sur une spécialité de plateau de fruits de mer.

L'association des commerçants Morteau Votre Ville a été sollicitée sur ce dossier, pour lequel la Commission économie du 14 janvier 2021 a émis un avis favorable.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide l'éligibilité de ce dossier au dispositif d'aide à l'installation de commerces en centre-ville, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Monsieur CHAPUIS.

A l'occasion de cette question, Monsieur VAUFREY propose également au Conseil de modifier le règlement d'intervention de ce dispositif, en ajoutant la clause suivante : « Pour toute cession de l'activité économique dans les 24 mois qui suivent le versement du premier acompte, la ville se réserve la faculté d'exiger un remboursement partiel de l'aide n'excédant pas 40 % de la somme allouée ». A Madame CUENOT-STALDER qui s'interroge sur les possibilités de reversement lorsqu'il n'y a plus de liquidité dans le commerce, il confirme qu'il s'agit d'une possibilité, permettant à la commune de se protéger contre tout effet d'opportunité. Le Conseil à l'unanimité valide cette modification du règlement d'intervention du dispositif d'aide au commerce de centre-ville.

VI – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES IDEHA

Présentation réalisée par Madame REYMOND-BALANCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil que la société Idéha, société immobilière qui gère un parc de plus de 3 000 logements sociaux et privés, principalement sur le secteur de Montbéliard, et dont

l'actionnariat est constitué à 64,04 % de collectivités locales (Syndicat intercommunal de l'Union, composé de 31 communes, dont Morteau), a transmis le rapport annuel des mandataires de l'Assemblée Spéciale, tel que validé lors de sa séance du 14 décembre 2020.

Il invite le Conseil à prendre connaissance de ce rapport, en précisant qu'Idéha dispose de 91 logements sur la commune de Morteau, qui ne comptent aucune vacance sur 2020, avec un taux de rotation de 14, %, 13 entrées et 1 expulsion ayant été réalisées pendant l'année. Les dépenses engagées par la société sur ces logements s'élèvent à 57 000 € pour les gros travaux, 41 000 € pour les travaux de maintenance et 9 000 € pour l'entretien courant.

En réponse à Monsieur PERSONENI-BOZZATO, Madame REYMOND-BALANCHE confirme que la commune est toujours informée au préalable des expulsions locatives. Madame CUENOT-STALDER précise que ces expulsions sont précédées d'un important travail des travailleurs sociaux. Madame BONNET confirme que le CCAS a sollicité les bailleurs sociaux présents sur la commune, dont Idéha et Habitat 25, pour un renforcement des liens avec la commune, l'accès à leur logiciel de gestion des vacances locatives et la participation contractuelle de la collectivité à leurs réunions techniques.

Au terme de ces échanges, le Conseil à l'unanimité prend acte de ce rapport annuel 2019 d'IDEHA.

VII - INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT :

- décision 20047 (10/11/2020) portant demande de subvention auprès de la Région BFC pour l'achat de matériel pour le théâtre municipal, à hauteur de 30 % du montant total de 16 592 € HT, soit une subvention de 5 973 €.
- décision 20048 (23/11/2020) portant abondement des chèques cadeaux émis par l'association Morteau Votre Ville à hauteur de 20 % des chèques émis, dans la limite de 20 000 €.
- décision 20049 (27/11/2020) – annulée.
- décision 20050 (30/11/2020) portant attribution des travaux de réhabilitation pour la création de la Maison des Soignants 6 rue Bois Soleil aux entreprises SA VALGO (désamiantage), TP CHOPARD LALLIER (terrassements VRD espaces verts), SAS INVERNIZZI (démolition gros œuvre), Menuiserie MOUGIN (charpente couverture/ portes de garage / bardage), BURGUNDER Père et Fils (étanchéité), SARL DBM Aluminium (menuiseries extérieures alu), OUDOT Développement (serrurerie), SARL BURLA frères (menuiseries intérieures), SAS TECNIBAT (doublage cloisons peintures), SAS TISSERANT Carrelage (carrelage faïences), SARL MYOTTE & CIE (sanitaire chauffage ventilation) et BALOSSI MARGUET (installations électriques), pour un montant total de 600 29,86 € HT.
- décision 20051 (30/11/2020) portant demande de subvention auprès de la DRAC BFC pour la réalisation de 11 résidences au théâtre municipal, à hauteur de 22 000 € sur un total de dépenses de 26 910 € HT.
- décision 20052 (04/12/2020) portant attribution du marché de réhabilitation de l'auvent à l'entrée du cimetière du Bois Robert à LJ Toiture, pour un montant de 11 143,16 € HT.
- décision 20053 (08/12/2020) portant relèvement à 40 000 € du plafond de l'abondement de 20 % aux chèques cadeaux émis par l'association Morteau Votre Ville.
- décision 20054 (14/12/2020) portant avenant n° 2 au marché de gestion et d'exploitation des structures d'accueil petite enfance passé avec l'ADMR du Doubs, avenant portant prorogation de 6 mois du marché, jusqu'au 30/06/2021.
- décision 20055 (14/12/2020) portant convention de partenariat Ecoprime Certificats d'Economie d'Energie pour la réhabilitation de la Maison des Soignants, soit une prime de 10 156,58 € HT.
- décision 20056 (16/12/2020) portant attribution du marché de fourniture d'un véhicule utilitaire pour le menuisier au Garage central de Morteau, établissement BARBIER DUBOIS, pour un montant

total de 22 289,91 € TTC.

- décision 20058 (17/12/2020) portant demande d'aide aux structures intermédiaires à la Région BFC pour la saison culturelle 2021, à hauteur de 12 000 € sur un montant total de 139 109 € (Théâtre et Escal). Monsieur le Maire souligne le caractère exceptionnel de cette opération et de ce partenariat, en soutien aux artistes. Une vidéo est en cours de montage qui retrace les moments forts de ces résidences.

- décision 21001 (11/01/2021) portant attribution du marché de fourniture de tapis horticoles modulaires à la société Floriades de l'Arnon (18120 Lury/Arnon), pour un montant de 12 193,38 € HT.

- décision 21002 (13/01/2021) portant attribution du marché d'assurance dommages en cours de travaux et dommages ouvrages pour la Maison des Soignants à l'entreprise SMABTP (Dijon), pour un montant total de 10 340,37 € TTC.

Ouverture d'un centre de vaccination : Monsieur le Maire et madame ROMAND soulignent la mise en place en moins de 10 jours d'un centre de vaccination à l'Escal, qui tient compte des différents critères (surface disponible, présence de frigos sécurisés, suivi continu de la température, ...) et protocoles, et mobilisant de nombreux professionnels de santé et personnels administratifs volontaires. Ils remercient les élus du Val de Morteau et les équipes mobilisées pour la réussite de ce centre, en particulier auprès des publics les plus fragiles. Ils rappellent aussi les difficultés nationales dans la disponibilité des vaccins, premières et secondes injections comprises, qui ont conduit à des reports de vaccination et à un allongement des délais. Malgré tout, au moins 1 100 personnes devraient être totalement vaccinées d'ici la fin février.

Fonctionnement de l'Espace France Services : Madame RENAUD informe le Conseil de l'accueil, entre le 2 et le 20 janvier, de 639 personnes à l'Espace France Services pour une aide dans leurs démarches dématérialisées, dont 40 % environ pour une carte nationale d'identité ou un passeport et 60 % pour une démarche auprès de la caisse primaire d'assurance maladie ou auprès de la caisse d'allocations familiales, soulignant si cela était nécessaire la nécessité de ce nouveau service. Elle précise qu'il est désormais possible de déposer les feuilles de soins directement à l'Espace France Services.

Préparation de la saison estivale : Monsieur FINCK rappelle que la seconde réunion de préparation de la saison estivale, action très importante pour soutenir le secteur associatif local, est programmée pour le 3 février à 18h.

Rénovation urbaine du quartier de la Glapiney : en raison des conditions climatiques peu propices, Madame BOITEUX propose de reporter de quelques jours la visite du site. Une nouvelle date sera prochainement proposée.

Fourrière automobile : Monsieur DEVILLERS demande s'il y aura un jour une fourrière automobile à Morteau. Monsieur le Maire précise que le besoin en est important, et particulièrement visible et nécessaire en période de neige. Actuellement, les situations sont traitées au cas par cas. Monsieur HUOT-MARCHAND précise qu'une réflexion est en cours avec un garage privé, à l'échelle du Val de Morteau.

Déneigement des Hauts de la Baigne aux Oiseaux : Monsieur LEHMANN attire l'attention du Conseil sur les difficultés rencontrées lors du déneigement dans ce lotissement, certains trottoirs en bordure des espaces collectifs ou communs ne pouvant pas être déneigés en l'absence de riverains identifiés, alors même qu'ils sont très utiles à la circulation des piétons et en particulier des élèves. Monsieur le Maire le remercie pour ce retour, et confirme qu'une première intervention par un prestataire extérieur est programmée pour la dernière semaine de janvier.

Transports scolaires Hauts de la Baigne aux Oiseaux : Madame GUILLOT signale l'absence de transports scolaires ces derniers jours lors des fortes chutes de neige, et surtout le manque de

communication de la société publique locale régionale en charge de ces transports, ce qui n'a pas permis aux parents de s'organiser correctement. Monsieur le Maire en prend acte, en précisant que la commune dispose de peu de moyens d'actions dans cette situation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 45.